

MESURE DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES : TENDANCES STATISTIQUES — PRINCIPALES CONSTATATIONS

La présente fiche d'information donne un aperçu des principales données statistiques présentées dans le rapport *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques* (2013). Ce dernier peut être consulté dans son intégralité à l'adresse suivante : www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf.

Violence entre partenaires intimes et violence conjugale

Faits saillants

- **La violence entre partenaires intimes et la violence conjugaleⁱ sont systématiquement les formes de violence les plus courantes faites aux femmes au Canada.**
- **En 2011, selon les données policières, les victimes de violence entre partenaires intimes étaient des femmes huit fois sur dix. Il ressort clairement des données policières et des données autodéclarées que les femmes sont plus vulnérables à la violence d'un conjoint ou d'un partenaire amoureux. En effet, leur risque était près de quatre fois plus élevé que celui des hommes.**
- **Au Canada, les coûts liés à la violence conjugale envers les femmes se chiffrent à près de cinq milliards de dollars par année.**

Fréquence et gravité

- Selon les données autodéclarées sur la victimisation, 6 % des Canadiennes ont été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, soit le même pourcentage que les hommes.
- Toutefois, ces mêmes données révèlent également que les femmes subissent des formes plus graves de violence conjugale. En 2009, leur risque d'être agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées à l'aide d'une arme était plus de trois fois supérieur à celui couru par les hommes. Elles étaient aussi beaucoup plus nombreuses à faire l'objet de violence conjugale chronique. Plus de la moitié des femmes ayant été victimes ont fait état d'incidents multiples, comparativement à un peu plus du tiers des victimes masculines.

- La violence entre partenaires intimes peut prendre plusieurs formes. Selon les données de source policière, les voies de fait en constituent la forme la plus fréquemment infligée aux femmes (73 %). Si les pourcentages sont comparables pour les deux sexes, chez 11 % des victimes de sexe féminin, les voies de fait subies étaient graves ou armées. Tant pour les hommes que les femmes, cette violence est plus souvent le fait d'une ou un partenaire amoureux, plutôt qu'une conjointe ou un conjoint. En 2011, au moins 631 femmes pour 100 000 personnes non mariées ont été victimes de violence amoureuse (données déclarées par la police), un taux de 60 % supérieur au taux de violence conjugale.
- L'homicide d'une ou un partenaire intime constitue la forme la plus grave de violence entre partenaires intimes. Selon les données déclarées par la police, 81 femmes et 13 hommes en ont été victimes d'homicide au Canada en 2011.
- La tendance en matière d'homicides de partenaires intimes peut renseigner sur l'évolution de la violence entre partenaires intimes. Malgré la hausse observée en 2010-2011, le nombre de femmes tuées par un partenaire intime a diminué dans l'ensemble : en effet, le taux est de 15 % inférieur à celui qui a été enregistré il y a dix ans. Cette baisse concerne tant les homicides conjugaux que ceux contre des partenaires amoureux.
- Les données déclarées par la police révèlent également une baisse des taux de tentatives de meurtre et de voies de fait entre 2009 et 2011.
- En revanche, d'autres formes de violence entre partenaires intimes ont gagné du terrain selon les données policières. C'est notamment le cas des agressions sexuelles. En 2011, la probabilité qu'une femme soit victime d'une agression sexuelle aux mains d'un partenaire intime était de 11 % plus élevée qu'en 2009.
- Une part importante des actes de violence à l'égard des femmes sont commis par des partenaires intimes. Il n'est donc pas étonnant de constater des variations régionales semblables pour les deux. Parmi les provinces, le Manitoba et la Saskatchewan ont enregistré les taux les plus élevés de violence entre partenaires intimes, tandis que l'Ontario et le Québec ont affiché les plus faibles. Les taux dans les territoires suivent une courbe similaire aux taux de violence en général. C'est au Nunavut que le taux est le plus élevé (7 772 victimes pour 100 000 habitants).
- Le caractère récurrent des actes de violence est un signe de la gravité de la violence conjugale. D'après l'Enquête sur les homicides de 2011, entre 2001 et 2011, pour environ 60 % des homicides conjugaux contre des femmes (six sur dix), il existait des antécédents de violence familiale impliquant la victime et l'accusé.
- Cette forme de violence a d'importantes répercussions sur les enfants, qui risquent d'en être témoins ou de subir un préjudice direct. Près de 60 % des mères ayant été victimes (six sur dix) de violence conjugale ont indiqué que leurs enfants avaient vu ou entendu les actes de violence perpétrés contre elles.

Facteurs de risque

- Selon les données déclarées par la police, les femmes sont, de manière générale, plus souvent victimes d'actes de violence aux mains de partenaires intimes que de toutes autres personnes. Cependant, les femmes ne courent pas toutes le même risque.
- Les jeunes femmes sont plus vulnérables à la violence d'un partenaire amoureux que les femmes plus âgées. Les femmes de 25 à 34 ans sont les plus à risque selon les données déclarées par la police. En revanche, c'est chez les femmes de 35 à 44 ans que le taux d'homicide par une ou un partenaire est le plus élevé. Les jeunes femmes de 15 à 24 ans sont, quant à elles, les plus vulnérables à une forme bien précise de violence amoureuse : la violence sexuelle.
- Le fait d'être jeune constitue également un facteur de risque important chez les femmes victimes de violence conjugale (données autodéclarées). D'après l'Enquête sociale générale (ESG) de 2009, les femmes de 15 à 34 ans en couple ou l'ayant été étaient environ deux à trois fois plus susceptibles que les femmes plus âgées d'avoir été victimes de violence conjugale au cours des 12 mois précédents.
- De même, les femmes âgées de 15 à 24 ans risquaient le plus d'être victimes d'homicide conjugal (18,8 homicide conjugal pour un million de femmes dans ce groupe d'âge). Selon les données de l'Enquête sur les homicides, c'est chez les femmes légalement séparées que le taux d'homicide conjugal est le plus élevé. Au cours des cinq années précédentes, les homicides contre une ex-conjointe avaient été six fois plus nombreux que les homicides contre une conjointe actuelle.
- La vulnérabilité générale des femmes autochtones à la violence s'étend aux homicides; en effet, elles sont représentées de façon disproportionnée parmi les victimes d'homicide. À titre d'exemple, elles comptent pour au moins 11 % des victimes d'homicide par un partenaire amoureux.
- Les lesbiennes et les bisexuelles qui s'affichent comme telles comptent aussi parmi les plus vulnérables. En effet, elles déclarent des taux de victimisation par une conjointe ou ex-conjointe trois fois plus élevés que les hétérosexuelles.
- Le taux de violence conjugale subie par les femmes ayant des limitations d'activités (attribuables à une condition physique ou mentale) est près de deux fois plus élevé.

Conséquences

- Quatre fois sur dix, les femmes victimes de violence conjugale au cours des 12 mois précédents avaient subi des blessures physiques. C'est presque le double de la proportion chez les victimes de sexe masculin. Dans l'ensemble, les femmes sont trois fois plus susceptibles que les hommes de voir leurs activités quotidiennes perturbées et près de sept fois plus susceptibles de craindre pour leur vie après avoir été victimes de violence conjugale.
- En ce qui concerne le bien-être affectif et la santé mentale, les femmes victimes de violence conjugale sont sept fois plus susceptibles que les hommes victimes d'avoir peur, trois fois plus susceptibles de souffrir de dépression ou d'anxiété et deux fois plus susceptibles de ressentir de la colère.

- En plus d'entraîner les conséquences susmentionnées, la violence conjugale a des coûts économiques et financiers plus importants pour la société. Dans l'ensemble, ces coûts (toutes catégories confondues, y compris les coûts tangibles et intangibles, comme l'incidence sur la productivité au travail) sont plus élevés quand la violence vise les femmes que lorsqu'elle vise les hommes. Selon une étude, les répercussions économiques de la violence conjugale envers les femmes se chiffrent à 4,8 milliards de dollars sur une période d'un an (2009)ⁱ.

Interventions

- Selon les données autodéclarées, moins du tiers (30 %) des femmes victimes de violence conjugale ont signalé l'incident à la police (par rapport à 36 % en 2004). Certains actes de violence conjugale sont plus susceptibles d'être signalés à la police. C'est le cas notamment des incidents où la femme a été battue, étranglée ou agressée à l'aide d'une arme (taux de signalement de 60 %).
- Soixante-neuf pour cent des femmes victimes de violence qui n'ont pas signalé l'incident à la police ont dit avoir géré la situation autrement ou ont indiqué qu'il s'agissait d'un problème personnel. Même si les raisons invoquées par les hommes et les femmes étaient semblables, ces dernières étaient tout de même six fois plus susceptibles que les hommes de déclarer que l'incident n'avait pas été signalé parce qu'elles avaient peur de leur conjoint, et près de deux fois plus susceptibles d'indiquer qu'elles ne voulaient pas que quelqu'un d'autre soit au courant de l'affaire.

- En 2009, 15 % des femmes victimes de violence conjugale ont obtenu une ordonnance restrictive ou préventive contre leur conjoint. Le tiers de ces femmes ont affirmé que les conditions de l'ordonnance n'avaient pas été respectées.
- Les femmes se sont également tournées vers des sources de soutien autres que la police. Le quart des femmes victimes de violence conjugale ont fait appel au réseau officiel de services sociaux (counseling, psychothérapie, lignes d'écoute téléphonique, centres communautaires et refuges). D'après l'Enquête sur les maisons d'hébergement, 4 645 femmes habitaient dans un refuge au Canada le jour de l'instantané (15 avril 2010). La plupart d'entre elles fuyaient une situation de violence.

ⁱ La violence entre partenaires intimes s'entend de la violence commise par des personnes mariées, séparées ou divorcées, des conjoints et conjointes de fait (soient-ils de même sexe ou de sexe opposé), des partenaires amoureux et d'autres partenaires intimes. Dans le rapport *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*, ce terme est employé dans le contexte des données déclarées par la police. Les données autodéclarées sur la victimisation se limitent quant à elles à la violence conjugale, puisque l'ESG comporte un module spécial sur cette forme de violence et recueille uniquement les données sur les incidents de violence entre partenaires amoureux dans le cadre de la section de l'enquête portant sur la victimisation en général. La violence conjugale s'entend ici des actes de violence commis par une conjointe ou un conjoint, par mariage ou union de fait, présent ou passé.

ⁱⁱ Voir Zhang et coll., *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009*, ministère de la Justice Canada, 2013.